

# LA LETTRE DU Sage

2018

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



EDITO ←

## UNE NOUVELLE ANNÉE CONSACRÉE À LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE.

Deux ans après son approbation, la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Yser est aujourd'hui pleinement engagée.

Le SAGE est un outil partagé qui mobilise l'ensemble des acteurs du territoire autour de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. La démarche vise à soutenir la dynamique amorcée depuis près de 30 ans avec le contrat de rivière sur le bassin de l'Yser en faveur d'une gestion collective de la ressource en eau. Ce travail de fond mené avec détermination se traduit par le suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Ecologique de l'Yser, de la stratégie de gestion des inondations, de la qualité de l'eau mais aussi du développement de la coopération transfrontalière avec la Belgique.

Cette organisation permet ainsi la réalisation d'une large diversité d'actions à chaque étape du cycle de l'eau. Ce mode de travail partagé constitue un atout pour améliorer la gestion de l'eau de façon durable sur le bassin de l'Yser.

Cette lettre du SAGE en dévoile un aperçu. Aussi, c'est avec plaisir que je vous invite à en prendre connaissance.

**Paul Christophe**

Président de la CLE du SAGE de l'Yser

## → SAGE DE L'YSER

39 communes

49 000 habitants

381 km<sup>2</sup>

90 % du sol est occupé par des cultures et prairies

## → ACTU POISSONS

En septembre dernier, la Fédération du Nord pour la pêche et la promotion du milieu aquatique a réalisé plusieurs pêches électriques\* sur le bassin versant de l'Yser dont l'objectif est le suivi de l'anguille européenne.

L'anguille est un poisson migrateur amphihalal thalassotoque, c'est-à-dire qu'il se reproduit en mer et se développe en eau douce. Que l'on parle de civelle, d'anguille jaune ou d'anguille argentée, il s'agit toujours de la même espèce : l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*).

Ce poisson a des noms différents car elle change d'aspects selon son âge. Cette espèce étant aujourd'hui en danger critique d'extinction la Fédération réalise une surveillance (monitoring), sur la base d'IAA, des populations sur l'ensemble du département du Nord.



### Le saviez-vous ?

L'IAA (indice d'abondance anguille) est une technique d'échantillonnage.

L'IAA "anguille" est une pêche qui se fait à pied, dans des cours d'eau dont la profondeur ne dépasse pas 60 cm. 30 points de pêche sont répartis selon la largeur du cours d'eau. La durée de chaque point de pêche est de 30 secondes (coupure de courant à 20 secondes), sauf si des anguilles sont présentes auquel cas la pêche continue.

Les résultats des pêches électriques fournissent un inventaire représentatif du peuplement d'anguilles présentes sur les cours d'eau. Sur les 6 stations, 3 montrent une diminution des captures, 1 présente une absence et 2 affichent des augmentations.

Station	Nb d'anguille	Évolution depuis 2015
Vleter becque à Boeschepe	3	↓
Ey Becque à "Warande"	17	↑
Sale Becque à Kruids Straet	1	↓
Yser à Vockerinckhove	0	→
Peene Becque à Ochteezele	5	↑
Yser à Esquelbecq	1	↓



Sur le bassin versant de l'Yser, la hauteur des seuils des ouvrages hydrauliques (comme certains radiers de pont) peut bloquer la montaison (migration de l'anguille vers l'amont) ou la dévalaison (migration de l'anguille vers la mer) de cette espèce. Les autres causes possibles de diminution sont la pollution, la pêche, la modification des courants marins, la réduction des zones humides, les maladies...

\* La pêche électrique est une méthode non destructive utilisée pour capturer les poissons lors d'opérations d'inventaire, d'échantillonnage ou encore de sauvetage piscicole. En aucun cas, elle ne fait partie des méthodes autorisées pour les pêcheurs amateurs de loisirs et professionnels. Cette activité est très réglementée puisqu'elle nécessite des autorisations administratives. Le poisson est remis dans son milieu après comptage et mesures.



## → ACTU ZONES HUMIDES

Pour l'année 2018, l'USAN et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) ont, dans le cadre du SAGE de l'Yser, décidé de collaborer à travers une convention de partenariat. L'objectif est de concerter les exploitants et/ou propriétaires pour réaliser des diagnostics écologiques (faune, flore, habitat) sur leurs terrains et de proposer des mesures de gestion.

L'inventaire des zones humides du SAGE a servi de base à la sélection de sites présentant des potentialités de restauration. Ainsi deux zones humides ont été prospectées : une de 4 ha sur Steenvoorde (lieu-dit de l'oratoire) et une de 2 ha sur Ledringhem (le long de la route de Wormhout). Les inventaires de terrain ont été réalisés, après accord avec les exploitants/propriétaires, d'avril à août 2018.

Ces sites sont majoritairement constitués de prairies pâturées mésohygrophile (une prairie qui n'est humide qu'une partie de l'année), prairie de fauche et de mares végétalisées.

Au niveau de la flore, on note la présence de plusieurs espèces d'intérêt du genre ranonculus (renoncule) : renoncule peltée, renoncule sarde et la renoncule aquatique.

### Le saviez-vous ?

Le nom de renoncule vient du latin ranunculus qui signifie "petite ranouille". C'est le diminutif de rana (qui signifie "grenouille" cf rainette), car plusieurs espèces de renoncules sont aquatiques et d'autres affectionnent les milieux humides que fréquentent ces amphibiens.



Renoncule peltée

Au niveau de la faune, une quinzaine d'espèces d'odonates (libellules et demoiselles) ont été recensées sur les 2 sites dont l'aesche mixte, le leste vert, l'agrion jouvencelle, la petite nymphe au corps de feu, sympétrum sanguin...



Petite nymphe au corps de feu

La diversité de l'avifaune (oiseaux) est intéressante et typique de ces milieux : chouette chevêche, bruant jaune, linotte, pouillot fitis et véloce, troglodyte mignon...



Chouette chevêche



Pouillot fitis



Bruant jaune

Les actions proposées sur ces sites sont diverses : le renouvellement des arbres morts, le curage des mares, la pose de clôtures, la taille des saules en têtard, le respect de la période de taille des haies, la réouverture du milieu...

Les zones humides sont des espaces en constante évolution, traversés par des flux d'eau et de matière fluctuants. La gestion de ces espaces ne doit pas consister à figer le milieu à un stade considéré comme "bon", mais à accompagner l'écosystème dans sa dynamique et à restaurer si besoin son fonctionnement.

Retrouver les notices de gestion du CEN sur la page du SAGE de l'Yser via : [www.usan.fr](http://www.usan.fr)



Conservatoire d'espaces naturels Nord Pas-de-Calais

## → ACTU PLAN DE GESTION

### LE PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE (PGE) DE L'YSER

#### Les premières actions de restauration

Les Plans de Gestion des cours d'eau sont mis en place afin d'atteindre le "bon état de la masse d'eau" fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE-2000). L'objectif de ces



Site restauré à Steenvoorde durant l'hiver 2016-2017

plans est donc de restaurer la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques annexes.

Le PGE de l'Yser, autorisé le 26 septembre 2016 pour 5 ans, comprend des actions :

- d'entretien : gestion de la ripisylve (arbres et arbustes qui se trouvent aux bords d'un cours d'eau), enlèvement d'embâcles, faucardement
- de restauration : plantation de ripisylve, restauration des berges (talutage et génie végétal), pompe à museau, descente aménagée pour bovins...

Les travaux réalisés en régie sont financés à 80% par l'AEAP et 20% par l'USAN et ceux par entreprise à 60% par l'AEAP, 20% par la Région et 20% par l'USAN. Les aménagements sont donc financés à 100% et une convention lie l'USAN et le propriétaire/exploitant du terrain.

Sur le bassin versant de l'Yser, 4 actions de restaurations ont été réalisées durant l'hiver 2017-2018 : 1 à Ledringhem, 2 à Steenvoorde (photo) et 1 à Bambecque. Pour l'hiver 2018-2019, 7 actions sont prévues dont l'installation de peignes dans la Peene becque (schéma).

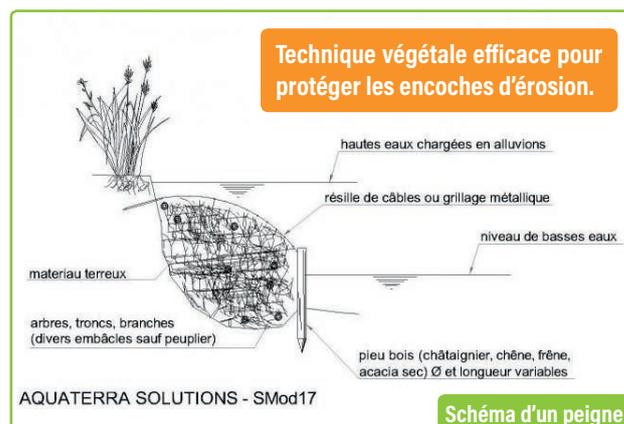


Schéma d'un peigne

Agriculteur ou particulier, si vous êtes intéressés par ce type d'aménagements, n'hésitez pas à contacter :

Léa LELIEVRE ☎ 06 33 82 04 67 ✉ [llelievre@usan.fr](mailto:llelievre@usan.fr)



## DES NOUVELLES DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES (ZEC) AMÉNAGÉES SUR LE BASSIN DE L'YSER

Un des moyens de limiter les risques d'inondation est de **PRÉSERVER** les zones naturelles d'expansion de crues (correspondant au lit majeur des cours d'eau) qui agissent comme des éponges en réduisant le débit d'une crue et en soutenant le débit d'étiage (figure 1).

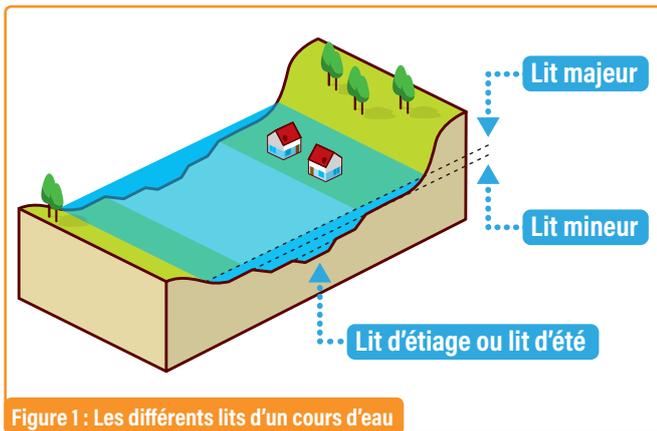


Figure 1 : Les différents lits d'un cours d'eau

De nombreux aménagements et activités contribuent à aggraver les phénomènes d'inondations comme : l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols, les travaux de recalibrage ou de modification du lit des cours d'eau, l'augmentation du ruissellement, la disparition des zones humides et des prairies...

Sur certaines communes vulnérables aux risques d'inondation, des ZEC sont aménagées afin que les eaux puissent se répandre lors des crues sans impacter l'activité humaine. Elles se caractérisent par : un bassin créé par décaissement du lit majeur et un ouvrage de régulation (vannes automatiques) permettant aux cours d'eau et aux poissons de circuler (figure 2).

### 3 projets de ZEC sont en cours sur le bassin versant de l'Yser

Commune	Volume stocké (m <sup>3</sup> )	Objectif de réalisation*
Arnèke	7 900	Fin 2019
Terdeghem	47 470	Fin 2019
Wormhout	16 650	2021

\*les années de réalisation dépendent de la négociation foncière.

L'USAN est maître d'ouvrage pour ces travaux. Ces aménagements sont financés, à hauteur de 60 à 80%, par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les fonds européens FEDER et Interreg (ZEC d'Arnèke). Les 20% restant sont pris en charge par l'USAN.

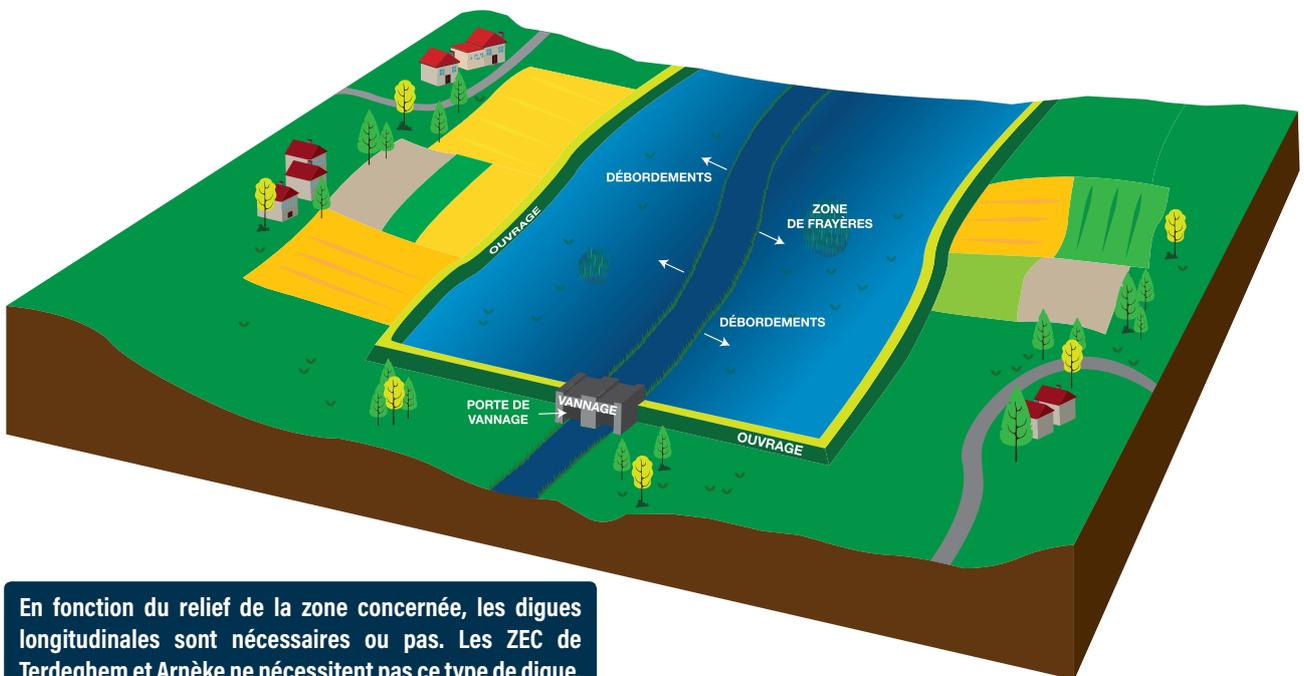
Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

✉ [sparmentier@usan.fr](mailto:sparmentier@usan.fr)

☎ 03 20 50 33 02

✉ [jduquenoy@usan.fr](mailto:jduquenoy@usan.fr)

☎ 03 20 50 61 41



En fonction du relief de la zone concernée, les digues longitudinales sont nécessaires ou pas. Les ZEC de Terdeghem et Arnèke ne nécessitent pas ce type de digue.

Figure 2 : ZEC amont de Terdeghem (schéma USAN)

## → DOSSIER CHANGEMENT CLIMATIQUE

### LES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX (PCAET)

De par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) et la Communauté de Communes Flandre Intérieure (CCFI) sont chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un PCAET. Ce plan doit définir le projet territorial en matière de stratégie climat-air-énergie dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, améliorer l'efficacité énergétique du territoire et adapter le territoire aux effets attendus du changement climatique. S'agissant d'une démarche transversale, le PCAET s'applique sur toutes les activités du territoire et concerne donc l'ensemble des acteurs du territoire.

Ce plan est une obligation réglementaire et des objectifs chiffrés doivent être définis. Mais cela est aussi une opportunité pour le territoire de diminuer sa facture énergétique, créer de l'emploi et améliorer la qualité de vie. Cette démarche suppose d'impliquer les acteurs socio-économiques du territoire car il concerne tous les secteurs d'activités. Pour que les EPCI puissent engager leurs territoires vers une politique énergie-climat durable, la concertation avec les acteurs est une étape essentielle et continue. Les EPCI ont le choix de la méthode pour aboutir au document final.



Préalable à cette concertation, l'évènement de lancement de la démarche, le **24 novembre 2017**, a permis de rassembler près de **130 personnes** venues d'horizons divers, tous secteurs d'activités pour partager une culture commune sur le changement climatique et

fédérer autour de ce nouvel enjeu pour le territoire : agir localement pour faire face au changement climatique

Les "**vendredis du Climat**" qui se sont déroulés **du 25 mai au 6 juillet dernier**. 9 ateliers thématiques ont ainsi été organisés afin de rassembler des acteurs du territoire pour partager le diagnostic territorial et identifier des leviers d'actions pertinents afin de lutter contre le réchauffement climatique. **80 personnes** représentant **44 structures** ont participé, témoigné et contribué à l'identification de **164 propositions**.



Les citoyens de Flandre Intérieure ont pu prendre connaissance de cet engagement lors des 3 réunions publiques PLUI&PCAET organisés les **10, 17 et 20 septembre**.

L'arrêt du projet de PCAET est prévu pour **février 2019**. S'en suivront les étapes réglementaires : avis de l'autorité environnementale, consultation du public, avis du préfet de Région et du Conseil Régional Hauts-de-France.

**Les arrêts des projets de PCAET sont prévus pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019.**



Dans ce cadre, la CCHF a organisé une phase de concertation composée

de deux sessions de quatre ateliers thématiques : Qualité de l'air et adaptation, Aménagement du territoire, Modes de production et consommation et Énergie.

La 1<sup>ère</sup> session, qui s'est déroulée en **mars 2018**, a permis de valider et compléter le diagnostic ainsi que de co-construire la stratégie territoriale.



La 2<sup>nd</sup> session, qui s'est déroulée en **mai et juin 2018**, a quant à elle permis de présenter aux participants la dernière version de la stratégie et d'élaborer le plan d'actions. Une belle dynamique collective a pu être observée lors de ces temps de concertation qui ont réuni **107 participants** au total dont de nombreux élus locaux.



Un comité de pilotage a eu lieu le **20 novembre 2018** afin de présenter l'avant-projet de PCAET devant l'ensemble de l'Exécutif de la CCHF ainsi que ses partenaires institutionnels. La stratégie a été validée.

La prochaine étape dans l'élaboration du PCAET est le chiffrage des objectifs qui permettra de vérifier que la stratégie est bien à la hauteur des ambitions nationales et régionales.

## VOUS AVEZ DES QUESTIONS, BESOIN D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ?

Léa LELIEVRE - Animatrice SAGE Yser

☎ 03 20 50 62 17 ✉ [llelievre@usan.fr](mailto:llelievre@usan.fr)

Agence de l'eau Artois Picardie

☎ 03 27 99 90 00 🌐 [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

Contactez-nous et nous vous mettrons en relation avec nos différents partenaires :

la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais,  
le Conservatoire d'Espaces Naturels, Noréade, ADOPTA  
et bien d'autres !

Page internet du SAGE de l'Yser :

[www.usan.fr/accueil/nos-actions/gestion-des-milieux-aquatiques/sage-de-lyser](http://www.usan.fr/accueil/nos-actions/gestion-des-milieux-aquatiques/sage-de-lyser)

